



CONTRAT D'ENGAGEMENT 202....

Entre

ATOUT BOUT CHOU 1

Représentée par VERNAY Véronique

20 route de Sainte Marie. VDC - NOUMEA – 98800.Nouvelle Calédonie

Tél : 26 24 30 Mail : abc1@atoutboutchou.com

Et

LES PARENTS

Nous soussignons.....

Parents de l'enfant

Déclarons avoir pris connaissance **des règles de fonctionnement de la structure Atout Bout Chou 1.**

A ce titre, nous nous engageons à :

- ☐ Respecter les règles de fonctionnement de l'année en cours.
- ☐ Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.
- ☐ Respecter le calendrier annuel.
- ☐ Respecter l'ensemble des membres de l'équipe d'Atout Bout Chou.
- ☐ Respecter les règles de sécurité et d'accès à la structure.
- ☐ Payer la mensualité du forfait de garde de notre enfant avant le 10 du mois entamé.
- ☐ Respecter le préavis de départ de 2 mois par écrit auprès de la Direction en cas de départ définitif et d'avoir pris connaissance que dans le cas contraire, les mensualités seront dues en totalité.
- ☐ Avoir pris connaissance du fait que les frais de dossier et de gestion administrative ne sont pas remboursables.
- ☐ Avoir pris connaissance du fait que le forfait annuel est irréductible en cas d'absence ponctuelle ou prolongée de l'enfant pour maladie ou vacances.

Nouméa le,

Signatures des deux parents accompagnés de la mention « Lu et approuvé » :

Date de rentrée souhaitée :

Forfait choisi :